

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

N° : R-4333-2026

HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

Demanderesse

c.

FIRST BLOCK INC.

Intervenant

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné, Gabriel Angeli, président de First Block inc. (« **First Block** »), exerçant ma profession au 5165, rue John-Molson, Québec (Québec) G1X 3X4, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis président de First Block depuis le 10 mai 2021.
2. First Block a 35 salariés au Québec.
3. First Block est une entreprise qui opère dans les services et conseils informatiques. Plus précisément, First Block travaille à développer des projets de centres de données axés sur l'efficacité énergétique et la réduction de l'empreinte carbone de ses clients.
4. Elle se distingue par une approche intégrée visant à traiter les centres de données comme des infrastructures énergétiques, notamment par la récupération et la valorisation de la chaleur résiduelle du calcul afin de l'intégrer à des usages industriels, municipaux ou communautaires.
5. Le 16 mars 2026, j'ai donné instructions à Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L. de déposer la *Demande d'intervention* au nom de First Block dans le dossier R-4333-2026 concernant la demande du Distributeur relative à la fixation des tarifs centres de données et pour usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs et, spécifiquement concernant sa demande relative aux centres de données afin de recommander à la Régie de l'énergie qu'elle soit rejetée.
6. Suivant la décision procédurale D-2026-045, j'ai donné instruction à Fasken d'agir conjointement avec ASIC Hosting Canada Inc., Énergie Flumen inc., MWC MegaWatt Canada Inc. et HIVE Blockchain Technologies Ltd. dans le dossier

R-4333-2026, au sein du groupe (le « **Regroupement** ») tel que proposé par la Régie de l'énergie dans sa décision.

7. Cette demande a un impact majeur sur les activités de First Block en ce qu'elle remet en question la viabilité de ses projets de centres de données actuellement en développement, qu'elle risque d'entraîner des répercussions négatives sur ses clients, notamment sur le plan de leur compétitivité, pouvant mener certains d'entre eux à abandonner leurs projets, et qu'elle est susceptible de dissuader les investissements futurs dans ce secteur au Québec.
8. Tous les faits allégués à la présente déclaration sous serment sont vrais à ma connaissance personnelle.

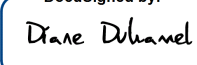
ET J'AI SIGNÉ :

Signé par :

2350BDBDC5C14E4...

Gabriel Angeli

Affirmé solennellement devant moi,
virtuellement, à Montréal, ce 16 octobre
2026

DocuSigned by:

D78D23408419401...

DS


Commissaire à l'assermentation pour le
Québec